



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
19 juillet 2011  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session annuelle de 2011**  
6-9 septembre 2011, New York  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Projet de descriptif de programme de pays pour Le Guyana  
(2012-2016)**

**Table des matières**

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation .....	2
II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés .....	3
III. Programme proposé. ....	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme .....	6
<b>Annexe</b>	
Cadre des résultats et d'allocation de ressources .....	8



## I. Analyse de la situation

1. Le Guyana a atteint le statut de pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) selon les critères de la Banque mondiale. Ses priorités et ses défis à relever en matière de développement sont présentés surtout dans la stratégie de développement axée sur de faibles émissions de carbone de 2010, qui complète la stratégie nationale de développement (de 2000 à 2010), la stratégie nationale en matière de concurrence, enfin, les premier et second documents de la stratégie pour la réduction de la pauvreté [PRSP I (2004-2008) et II (2009-2012)]. Ce travail s'appuie sur des politiques sectorielles et spécifiques pour certains sujets.

2. Le Guyana est très vulnérable à l'incidence des changements climatiques, comme l'ont prouvé les inondations considérables de 2005. L'on a estimé que cette catastrophe naturelle (les inondations) a coûté environ 59 % du produit intérieur brut (selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes). De nombreuses améliorations ont, de toute évidence, été apportées quant à la gestion du risque de catastrophe, toutefois, l'on continue à déployer des efforts pour renforcer et accentuer la prévention des catastrophes et pour améliorer les capacités du pays en matière de coordination et de réaction.

3. Le Gouvernement guyanien a lancé sa stratégie de développement axée sur les les émissions faibles de carbone, qui vise à lutter contre la pauvreté et à réduire l'impact des changements climatiques en évitant la déforestation et en créant une économie résiliente au climat, où les émissions de carbone sont faibles, qui constitue la base des transformations environnementale, sociale et économique du pays. Selon la stratégie de développement axée sur les faibles émissions de carbone, la responsabilité envers l'environnement et la croissance économique accélérée sont complémentaires et n'ont pas des objectifs antagonistes. Cette stratégie parvient à ses fins en mobilisant les versements effectués en contrepartie des bienfaits climatiques dispensés par les vastes forêts de son territoire. L'on accorde des incitatifs pour préserver les forêts, dont on affecte les produits pour financer les investissements dans des infrastructures et des initiatives sociales qui visent à accélérer la croissance économique et favorisent les faibles émissions de carbone.

4. Le Guyana a fait des progrès considérables pour parvenir à une certaine résilience macroéconomique. De fait, malgré les effets potentiellement perturbants de la récente crise des prix des aliments et des combustibles ainsi que de la crise mondiale financière et économique qui en est résulté, les indicateurs économiques clés du Guyana sont demeurés stables et son économie a continué à croître.

5. Selon le dernier rapport du Guyana sur les objectifs du Millénaire pour le développement (pour 2008-2009), le pourcentage des gens qui vivent dans la pauvreté est tombé de 43,2 % en 1993 à 36,1 %; de plus, celui des personnes qui connaissent la pauvreté extrême a chuté de 28,7 à 18,6 %. Le taux de chômage est de 10 %, mais il est plus élevé pour les décrocheurs et les femmes. Cela constitue une amélioration par rapport aux chiffres du recensement précédent effectué en 2002. Le rapport signale que le Guyana a soit atteint, soit est près d'atteindre plusieurs des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris ceux relatifs à l'élimination de la faim, à l'enseignement primaire, à l'égalité des sexes et à l'environnement durable. Toutefois, d'autres objectifs se révèlent plus difficiles et coûteux à réaliser, comme celui de la mortalité maternelle, par exemple.

6. L'approche favorable aux pauvres du Guyana est confirmée par les crédits budgétaires annuels consacrés à la santé, à l'éducation, au logement et à l'eau, ainsi que par des programmes sociaux comme le programme scolaire universel uniforme, le programme d'aide aux parents célibataires et la pension universelle versée aux personnes âgées. En tout, les dépenses sociales représentent plus de 40 % des dépenses nationales. Pour améliorer l'accès des femmes au crédit, en 2010, le Gouvernement du Guyana et une banque commerciale appartenant à un propriétaire local ont établi un partenariat pour instituer l'établissement de microcrédit aux « femmes de valeur ». Plus de 500 femmes ont pu, à ce jour, bénéficier de cette initiative.

7. L'accent mis sur la population amérindienne, qui représente 9 % de la population totale et constitue le groupe ethnique qui se développe le plus vite, mérite une mention spéciale. La loi de 2006 sur les Amérindiens envisageait une approche progressive en matière de droits fonciers et de gouvernance. Elle a permis de concéder des titres de propriété foncière collectifs « irréfutables et pour toujours » aux collectivités amérindiennes. Les terres dont il s'agit représentent désormais 14 % du territoire guyanien.

8. Les réformes constitutionnelles et parlementaires guyaniennes ont jeté les bases d'une nouvelle forme inusitée de gouvernance inclusive<sup>1</sup>.

9. Le Guyana a fait savoir qu'il entendait appliquer le modèle de l'Unité d'action des Nations Unies dans son prochain programme de pays; il souhaite en outre se servir de celui de 2012-2016 pour mieux harmoniser les programmes et l'affectation des ressources.

## II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés

10. Le PNUD a répondu aux défis en matière de développement auxquels le Guyana a été confronté depuis 1965. En 2010, il a fait l'objet de la première grande évaluation au niveau d'un pays de sa contribution au développement du Guyana pendant la période de 2001 à 2009. Cette évaluation et les précédentes ont de nouveau prouvé que le PNUD est un partenaire de développement très estimé dont le travail a beaucoup contribué à l'amélioration de la situation économique, environnementale et sociale du pays.

11. Les résultats de l'évaluation de 2010 des activités de développement ont montré qu'en général les bonnes liaisons assurées entre les différents domaines thématiques durant la période du programme contribuaient à l'efficacité d'ensemble du programme. Le travail du PNUD sur la pauvreté et les moyens d'existence a été bénéfique pour des collectivités et des groupes de bénéficiaires vulnérables au cours des huit dernières années. L'approche thématique consistant à se concentrer sur la gouvernance démocratique, l'environnement et l'énergie, ainsi que sur la reprise après sinistre et la réduction des risques s'est révélée utile et pertinente. Elle permet des interventions plus focalisées et mieux coordonnées qui mènent à des évaluations mesurables. L'on a constamment mis l'accent sur la réduction de la pauvreté dans certaines collectivités notamment d'Amérindiens, de femmes et de pauvres des campagnes.

<sup>1</sup> Ces réformes ont été étayées par de la documentation lors du processus UN UPR en mai et en septembre 2010 et confirmées par les engagements pris par le Guyana à ce sujet.

12. L'évaluation des résultats des activités de développement a permis de conclure que pendant la période électorale de 2006 le PNUD a joué un rôle diplomatique, de dirigeant et de facilitateur efficace auprès de la communauté des donateurs en partenariat avec le Gouvernement. Cela s'est traduit par des élections pacifiques et par un retour à la normale pour la première fois depuis de nombreuses années.

13. Le bureau du PNUD au Guyana a contribué à de nombreuses reprises aux résultats obtenus par le pays dans les domaines de l'environnement et de l'énergie. La portée et la diversité de la programmation dans les secteurs thématiques de l'environnement se sont accrues avec le temps, ce qui témoigne à la fois de leur importance émergente au Guyana et de la capacité du PNUD à réagir et à s'adapter.

14. La pauvreté, l'évaluation des résultats en matière d'environnement et l'évaluation des activités de développement ont permis de remarquer que le bureau de pays a besoin de se concentrer sur les éléments de son programme et sur son budget de projet afin de tirer un meilleur parti de ses ressources limitées, de susciter des synergies entre les projets et d'améliorer leur impact cumulatif.

15. Le Gouvernement a déclaré s'intéresser surtout à quatre sujets: l'environnement et le développement durable, la croissance dans tous les domaines, la gouvernance tous azimuts, et le développement humain et social. Pour y parvenir, il a intégré au nouveau programme de pays de nouvelles mesures afin de : s'occuper davantage de la pauvreté, de l'environnement, de la prévention du risque de catastrophes tout en déployant des efforts de gouvernance démocratique pour améliorer l'efficacité financière et l'efficacité du programme; se concentrer sur la création de capacités permettant d'utiliser, d'analyser et de générer de l'information sur la planification et l'élaboration de politiques relatives au développement durable à l'échelon national; d'assurer les évaluations obligatoires des partenaires de mise en œuvre; enfin, d'appuyer l'application des programmes de renforcement des capacités avant la mise en œuvre des projets. Le PNUD mettra aussi davantage l'accent sur l'utilisation du mode de gestion fondé sur les résultats lors de la conception de ses projets. Le bureau de pays veille à ce que les plans de travail annuels aient un point de départ, des résultats et des indicateurs bien définis. L'on se concentrera davantage sur la budgétisation axée sur les résultats au niveau du bureau de pays pour s'assurer que les objectifs des projets sont atteints.

### **III. Programme proposé**

16. Au cours des cinq prochaines années, le PNUD contribuera à créer des capacités nationales, institutionnelles et en matière de politique afin de respecter ses priorités en matière de développement humain et de favoriser la réalisation des cadres nationaux de développement, ainsi que de créer sa propre capacité à fournir un soutien national.

17. Le PNUD travaillera de concert avec le Gouvernement et les intéressés en intégrant mieux ses domaines d'activité relatifs à l'environnement, l'énergie et la pauvreté. Ce travail auprès des plus vulnérables, notamment des femmes et des enfants, vise à leur permettre de développer leurs activités et d'accéder aux services financiers qui peuvent améliorer leur pouvoir d'achat. Cela ira de pair avec une vision plus en amont destinée à élaborer la politique et les capacités techniques des acteurs tant gouvernementaux que non gouvernementaux afin de mettre au point plus de modèles de croissance tous azimuts et d'accroître la facilité avec laquelle les

jeunes, les femmes et les Amérindiens peuvent obtenir du financement et d'autres types d'aide au développement des affaires.

18. Le PNUD veillera à ce que l'on tienne compte des enseignements tirés en mettant en œuvre des initiatives de réduction de la pauvreté au niveau des collectivités en appliquant une stratégie qui maximalise la participation à ce niveau à l'élimination de la pauvreté.

19. De plus, tandis que le Guyana s'efforce d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, le PNUD s'appuiera sur ses travaux de concert avec le Ministère des finances. De plus, il continuera à aider à renforcer les capacités des divers organismes de collecte des données afin de mieux recueillir l'information nécessaire pour rendre compte de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et permettre surtout au Ministère des finances de faciliter la coordination en vue de la réalisation de ces objectifs.

20. De gros progrès ont été accomplis en matière d'application des réformes de la Constitution et du Parlement, notamment quant à l'instauration des quatre<sup>2</sup> Commissions des droits relatives respectivement aux relations avec les ethnies; aux femmes et à l'égalité des sexes, aux droits des enfants et des peuples autochtones. Néanmoins, des défis demeurent dans le domaine de la création des capacités. Le PNUD recourra à une approche fondée sur les droits de l'homme dans ce programme de pays; il s'attachera aussi : a) à offrir un soutien stratégique et autre au développement des capacités, surtout à la Commission de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et à la Commission des peuples autochtones; b) à offrir un appui stratégique en vue d'améliorer la technologie de l'information, le Hansard (compte rendu officiel des débats au Parlement) et d'autres types d'appui au Parlement; enfin, c) à œuvrer en partenariat avec le Gouvernement et les intéressés du pays pour assurer une cohésion sociale et faire régner la confiance entre les groupes et les individus.

21. Le PNUD continuera à œuvrer avec la Commission des relations avec les ethnies pour permettre à cette dernière d'amorcer un dialogue au niveau des communautés, de prôner la non-violence et la résolution pacifique des litiges, de réduire le sentiment d'insécurité au sein des ethnies et de favoriser la cohésion sociale. Conscient de l'incidence éventuelle des élections sur le sentiment d'insécurité des ethnies et sur la cohésion sociale, le PNUD continuera à travailler en partenariat avec le Gouvernement et les intéressés du pays afin de trouver un terrain d'entente et d'amorcer un dialogue.

22. Au cours des cinq dernières années, le programme de pays intensifiera sa concentration sur la question du VIH/sida et du sexe.

23. Les ressources naturelles du Guyana sont au cœur du dynamisme de son développement durable. Le PNUD tirera parti du soutien précédent qui lui a été accordé en matière d'environnement et de gestion de ses ressources naturelles en renforçant sa planification stratégique, sa collecte de données et son information destinée à la prise de décisions. Il préconisera des approches plus inspirées d'un esprit de collaboration et mieux coordonnées que précédemment en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles, et il stimulera l'expansion

---

<sup>2</sup> L'instauration de la Commission des droits de l'homme (le secrétariat des quatre commissions dont il a été précédemment fait mention) attend que le chef de l'opposition présente six noms au Président afin qu'il choisisse le ou la titulaire de la présidence.

économique en trouvant de nouveaux terrains de croissance. Les changements climatiques seront une source tant de risques que d'occasions pour le développement. Pour faire face aux risques et aux impacts des phénomènes météorologiques extrêmes, surtout aux inondations, le PNUD en partenariat avec d'autres partenaires de développement, comme la Banque interaméricaine de développement (BID), continuera à augmenter la capacité de l'organisme d'intervention en cas de catastrophe afin qu'il se prépare à intervenir et à réagir, et apporte son soutien en raison de la vulnérabilité du pays et fasse des évaluations des risques. L'une des principales occasions découlant des changements climatiques consiste à mettre au point une énergie propre et renouvelable, qui peut attirer des investissements et créer des possibilités d'emploi et donc contribuer à la lutte contre la pauvreté en maintenant un environnement économique stable, les efforts du Gouvernement en matière d'investissement et de concurrence sont aussi importants. Le bureau de pays appuiera le renforcement de la planification et la politique relative à l'environnement en mettant en œuvre le programme national relatif aux services énergétiques de l'intérieur du pays destinés surtout à la population autochtones.

24. À titre de partenaire du Fonds d'investissement du Guyana REDD (Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts) – GRIF –, le PNUD du Guyana favorisera la mise en œuvre de la stratégie de développement axée sur de faibles émissions de carbone en suscitant les capacités de certains organismes nationaux clefs afin de travailler en partenariat avec la société civile, ainsi qu'avec des collectivités autochtones et locales, pour parachever l'octroi de titres de propriété à des collectivités amérindiennes et promouvoir le développement des économies de villages ruraux, en mettant surtout l'accent sur des collectivités de l'intérieur du pays.

25. En outre, le PNUD en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, la BID, la Banque mondiale et d'autres partenaires, appuiera la mobilisation et la coopération Sud-Sud, notamment le projet régional du bouclier guyanien, qui met l'accent sur la préservation et la gestion durable de l'écosystème de ce bouclier.

26. Le PNUD continuera son appui au Guyana en accédant au financement environnemental du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds [mondial] pour l'adaptation, le Fonds vert pour le climat qui doit bientôt être créé, et d'autres. En 2010, le Guyana a été autorisé avec succès à exploiter un programme de microfinancements du FEM. Au cours du prochain programme de pays, le PNUD accordera un appui stratégique au programme de microfinancements du FEM, de sorte que les collectivités locales puissent accéder facilement à ce mécanisme de financement. Par le biais du partenariat avec des organismes nationaux et des collectivités locales, un soutien sera fourni pour créer des capacités nationales destinées à mettre en œuvre la feuille de route de suivi, de compte rendu et de vérification, ainsi qu'à créer une infrastructure nationale pour ce qui fonctionne bien.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

27. Ce programme de pays sera exécuté à l'échelle nationale. Le PNUD déterminera chaque résultat avec plus de précision et la façon la plus appropriée de le mettre en œuvre sera choisie après une évaluation complète. Le PNUD continuera

à collaborer en partenariat avec le Gouvernement et les intéressés du pays tels que la communauté religieuse (chrétienne, hindoue et musulmane), le mouvement ouvrier, le monde des affaires, les femmes, les jeunes, le Conseil national des Toshaos et les organisations amérindiennes.

28. Le Gouvernement guyanien a déterminé que le Ministère des finances était son meilleur interlocuteur au sujet des relations entre le Gouvernement et le PNUD. Le bureau de pays collaborera étroitement avec le Ministère afin de préparer le Guyana pour ce nouveau cycle relatif à l'Unité d'action des Nations Unies et pour familiariser le Gouvernement aux exigences à respecter.

29. Une évaluation à mi-parcours du programme de pays aura lieu au cours de la deuxième année. Le PNUD et le Ministère des finances commanderont de concert cette évaluation. Le suivi et le plan d'évaluation du programme de pays serviront de base pour effectuer le suivi et les activités d'évaluation.

30. Le PNUD du Guyana a amorcé un processus visant à réaligner et à étayer les capacités de son personnel professionnel et d'appui. Prévoyant une augmentation de ses occupations, il recrute du personnel supplémentaire qui sera affecté aux sections du programme et des opérations. L'an dernier, l'on a recruté un analyste chargé du suivi et de l'évaluation, un chef des opérations et un spécialiste des énergies propres qui se sont ajoutés au personnel du bureau de pays.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Guyana, 2012-2016

Contributions du partenaire national	Contributions du PNUD	Contributions d'autres partenaires	Indicateur(s), point de départ et objectif(s) des contributions du PNUD	Résultats indicatifs du programme de pays	Ressources indicatives par résultat (En milliers de dollars des États-Unis)
<p><b>Priorité ou objectif national :</b> Mettre au point une économie axée sur de faibles émissions de carbone afin d'éliminer la pauvreté et d'atténuer les changements climatiques</p>					
<p><b>Premier résultat du programme de pays :</b> Renforcement des capacités des institutions et de la réglementation du Gouvernement et des organismes de la société civile afin de permettre l'accès à des services financiers durables et de développement commercial pour les pauvres, les femmes et les populations autochtones.</p>					
<p><b>Indicateur de résultat :</b> Nombre des petites et moyennes entreprises enregistrées, nombre des procédures et des systèmes simplifiés et remaniés, nombre des personnes vulnérables formées grâce à des programmes conçus pour appuyer leur autonomisation économique, nombre des politiques élaborées et renforcées, nombre des projets visant à développer l'économie des villages.</p>					
<p><b>Domaines privilégiés du plan stratégique approprié :</b> Élimination de la pauvreté, objectifs du Millénaire pour le développement et objectifs de développement adoptés au niveau international.</p>					
<p>Le Gouvernement guyanien a adopté une loi sur le développement des petites entreprises et instauré un Conseil des petites entreprises. Selon la stratégie de développement axée sur de faibles émissions de carbone, le développement des petites et moyennes entreprises (PME) constitue un domaine clef à soutenir.</p>	<p>Le bureau de pays favorisera l'élaboration d'une politique destinée à ôter les obstacles structurels qui restreignent l'accès au crédit, à la formation et au développement des affaires des groupes économiquement vulnérables.</p>	<p>Selon la stratégie nationale sur la concurrence financée par la BID, le Gouvernement guyanien recevra un soutien pour renforcer la capacité humaine et celle de l'infrastructure du Bureau et du Conseil des petites entreprises.</p>	<p><b>Indicateur :</b> Existence de directives politiques incitant à soutenir le développement des PME au Guyana</p> <p><b>Point de départ :</b> Il n'y a pas de directives politiques sur des questions telles que l'accès au financement et le soutien au développement du commerce à l'intention des PME au Guyana. Le Parlement a adopté une loi sur les petites entreprises en 2006.</p> <p><b>Objectif :</b> Il serait souhaitable qu'un projet de politique sur le financement et l'accès des PME au crédit admettant les obstacles existant à l'égard des jeunes, des femmes et des populations autochtones soit élaboré par le Conseil des petites entreprises</p>	<p>Capacités du secteur privé renforcées pour lui permettre de commercer avec les pauvres des régions rurales.</p> <p>Le Conseil des petites entreprises est à même d'élaborer une politique et des programmes pour fournir du financement et des services propices au développement des PME.</p>	<p><b>Ordinaires</b> 1 000</p> <p><b>Autres</b> 13 000</p>



**Deuxième résultat du programme de pays :** Renforcement de la confiance du public dans les institutions du pays, des collectivités et des organisations non gouvernementales au niveau des collectivités et au niveau national; amélioration de la capacité des commissions des droits de l'homme et amélioration du fonctionnement du Parlement.

**Indicateur de résultat :** Travail avec les nouvelles commissions des droits et soutien de la mise en œuvre de leurs mandats constitutionnels et de la modernisation du Parlement du Guyana, en recourant aux technologies de l'information et des communications pour accroître leur accessibilité au public.

**Domaines privilégiés du plan stratégique approprié :** Gouvernance démocratique

Contributions du partenaire national	Contributions du PNUD	Contributions d'autres partenaires	Indicateur(s), point de départ et objectif(s) des contributions du PNUD	Résultats indicatifs du programme de pays	Ressources indicatives par résultat (En milliers de dollars des États-Unis)
L'on prévoit que d'ici à 2016, les cinq commissions des droits auront acquis la capacité de remplir efficacement leur mandat constitutionnel.	Le bureau de pays fournira un soutien technique et financier pour permettre le fonctionnement des commissions et pour mettre au point des technologies de l'information et des communications et une infrastructure relative à un site du Parlement, un Hansard et la numérisation des dossiers.	L'on prévoit que l'USAID continuera son soutien au Gouvernement du Guyana en matière de gouvernance démocratique.	<b>Indicateur :</b> Nombre de commissions sur les droits constitutionnels qui ont acquis la capacité de s'acquitter efficacement de leur mandat. <b>Point de départ :</b> Une seule des cinq commissions des droits de l'homme, la Commission des relations avec les ethnies, a un programme de travail qui est appliqué. <b>Objectif :</b> Trois nouvelles commissions des droits élaborent leur programme de travail. <b>Indicateur :</b> Une infrastructure des technologies de l'information et des communications est en place pour faciliter les consultations du public. <b>Point de départ :</b> Réaliser un site Web interactif accessible aux députés et au public, qui soit destiné aux communications internes et aux échanges d'informations. <b>Objectif :</b> Le Parlement dispose d'une infrastructure de l'information et des communications pour exécuter les tâches indiquées précédemment.	Plans opérationnels et stratégiques, protocoles, manuels, formation et relations publiques destinés aux commissions des droits. Développer la possibilité pour les commissions des droits d'aller auprès des collectivités locales pour préconiser des solutions et recueillir leurs souhaits.	<b>Ordinaires</b> 774  <b>Autres</b> 4 077

<b>Troisième résultat du programme de pays : Amélioration de la capacité fonctionnelle des ressources naturelles clés et des organismes de gestion des risques de catastrophes</b>					
<b>Indicateur de résultat : Un système d'alerte préventive sera installé d'ici à 2016, une stratégie complète de gestion des risques de catastrophe est en place et en œuvre; un certain nombre de recommandations extraites des relations découlant de l'accord multilatéral sur l'environnement sont utilisées pour planifier les initiatives et les stratégies axées sur de faibles émissions de carbone.</b>					
<b>Domaines privilégiés du plan stratégique approprié : L'énergie, l'environnement et la gestion des risques de catastrophes</b>					
<b>Contributions du partenaire national</b>	<b>Contributions du PNUD</b>	<b>Contributions d'autres partenaires</b>	<b>Indicateur(s), point de départ et objectif(s) des contributions du PNUD</b>	<b>Résultats indicatifs du programme de pays</b>	<b>Ressources indicatives par résultat (En milliers de dollars des États-Unis)</b>
La Commission guyanienne des forêts (CGF) coordonne un processus visant à élaborer un système national de suivi, de comptes rendus et de vérification pour la stratégie de développement axée sur de faibles émissions de carbone REDD-plus et d'autres initiatives	Le bureau de pays aidera la CGF à créer des capacités nationales en matière de technologie de l'information et des communications pour étayer la stratégie de développement en mettant l'accent sur les collectivités locales.	L'Union européenne finance l'accroissement des capacités de la CGF en matière d'usage du radar et de données optiques pour effectuer une évaluation de la surface des forêts pendant une période de trois ans (de 2010 à 2013)	<b>Indicateur :</b> Le nombre des organismes du pays qui sont considérés comme ayant effectivement fait un apport au système national de suivi, de comptes rendus et de vérification. <b>Point de départ :</b> La Commission guyanienne des forêts est la seule institution nationale qui participe activement aujourd'hui au suivi, aux comptes rendus et à la vérification. <b>Objectif :</b> la CGF, la Commission des terres et des levés géodésiques du Guyana, l'Agence de la protection environnementale et d'autres organismes pertinents doivent être dotés d'une capacité suffisante pour exécuter un suivi, faire des comptes rendus et des vérifications à l'échelle nationale.	Certains organismes nationaux disposent des systèmes, du matériel et des compétences nécessaires pour mettre sur pied et exploiter un système de suivi, de comptes rendus et de vérification.	<b>Ordinaires</b> 750 <b>Autres</b> 22 182
Le Gouvernement guyanien a mis au point une stratégie de développement axée sur de faibles émissions de carbone dont l'objet est de transformer l'économie et de soulager la pauvreté en empruntant une voie à faibles émissions de carbone.	Le bureau de pays fournira un soutien sous forme de conseils en matière de politique, de formation et d'assistance technique pour renforcer les capacités techniques des organismes administratifs et pour permettre d'accéder à	Les Gouvernements de la Norvège et de la France, ainsi que la Banque mondiale ont affecté des ressources financières pour soutenir les initiatives nationales REDD. Grâce à un financement apporté par le Gouvernement norvégien, un fonds d'affectation	<b>Indicateur :</b> Existence d'un plan de mobilisation des ressources. <b>Point de départ :</b> Aucun plan national de mobilisation des ressources pour trouver des sources plus propres d'énergie <b>Objectif :</b> Un plan national de mobilisation des ressources relié aux objectifs d'accès à des énergies propres du Guyana a été élaboré, et il est en cours d'application.	Des organismes nationaux peuvent accéder à de l'éco-financement pour obtenir des services énergétiques.  Amélioration de la possibilité pour la Guyana Energy Authority d'élaborer des politiques énergétiques.	

Contributions du partenaire national	Contributions du PNUD	Contributions d'autres partenaires	Indicateur(s), point de départ et objectif(s) des contributions du PNUD	Résultats indicatifs du programme de pays	Ressources indicatives par résultat (En milliers de dollars des États-Unis)
l'écotransformation et à d'autres ressources techniques	spéciale, a été constitué avec un capital de 250 millions de dollars.	<p><b>Indicateur</b> : Il existe un abrégé des meilleures pratiques en matière de politique énergétique.</p> <p><b>Point de départ</b> : Il n'y avait ni politique nationale ni législation sur les énergies propres.</p> <p><b>Objectif</b> : Analyse des meilleures pratiques à suivre pour élaborer des politiques en matière d'énergie propre.</p>			